



N°94- Mai 2019 –

## **Les décisions du Conseil Municipal**

**Séance du 20 mai 2019**

### **Avis sur le PLUi arrêté**

Le Conseil Municipal,

- VU** le code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.153-15 et R.153-5 ;
- VU** le Schéma de Cohérence Territoriale de la Région de Strasbourg, approuvé le 01/06/2006, modifié le 19/10/2010, le 22/10/2013, le 11/03/2016, le 21/10/2016 ;
- VU** la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn en date du 15/12/2015 prescrivant l'élaboration du PLUi ;
- VU** le débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du PLUi au sein du Conseil Municipal en date du 10/04/2017 ;
- VU** le débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du PLUi au sein du Conseil Communautaire en date du 27/04/2017 ;
- VU** la délibération du Conseil Communautaire en date du 28/02/2019 arrêtant le projet de PLUi ;

#### **Entendu l'exposé de Monsieur le Maire :**

Le PLUi est le document d'urbanisme qui traduit la stratégie d'aménagement et de développement du territoire intercommunal pour les années à venir, et fixe en conséquence les règles et orientations relatives à l'utilisation du sol. Une fois approuvé, il sera opposable à toute personne publique ou privée pour l'exécution de tous travaux, constructions, aménagements, plantations, affouillements ou exhaussements des sols, et ouverture d'installations classées.

L'élaboration du PLUi, engagée en 2015 par la Communauté de Communes du Pays de la Zorn, a fait l'objet, tout au long des études, d'une concertation avec le public, d'échanges avec les personnes Publiques Associées et de travaux en collaboration avec les Communes membres.

Le 28 février, la Communauté de Communes du Pays de la Zorn a arrêté le projet de PLUi. En application des articles L.153-15 et R.153-5 du Code de l'Urbanisme, les Communes membres disposent d'un délai de trois mois à compter de cette date pour émettre un avis sur les Orientations d'Aménagement et de Programmation et les dispositions du règlement du projet de PLUi arrêté qui les concernent directement. En l'absence de réponse à l'issue de ce délai, l'avis sera réputé favorable.

Le Maire présente le PLUi et notamment les Orientations d'Aménagement et de Programmation et les dispositions du règlement qui concerne la commune.

#### **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- DECIDE :

- de donner un avis favorable aux Orientations d'Aménagement et de Programmation du projet du PLUi de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn arrêté le 28/02/2019 qui concerne directement la Commune .
- de donner un avis favorable aux dispositions du règlement du projet de PLUi de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn arrêté le 28/02/2019 qui concernent directement la Commune.

➤ DIT QUE :

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie conformément aux dispositions de l'article L.2131-1 du code Général des Collectivités Territoriales ;

La présente délibération sera transmise à :

- Monsieur le Sous -Préfet de l'Arrondissement de Saverne,
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn.

### **Travaux logement : avenants**

Le Conseil Municipal a approuvé les avenants suivants concernant les travaux de transformation du logement en salle polyvalente :

Entreprise SCHALCK : Lot 6 : Portes et menuiseries intérieures : 487,90 € HT pour le remplacement des tablettes de fenêtres rendu nécessaire en raison de la pose d'une isolation intérieure.

Entreprise SCHEIBEL : Lot 2 : Menuiserie Alu- serrurerie : 1 404 € HT pour la pose de barreaux aux 9 fenêtres du logement afin de prévenir les risques de chute.

### **Travaux logement : acquisition d'éléments de cuisine**

Dans le cadre de la transformation du logement en salle polyvalente, le Maire propose aux membres du Conseil Municipal, d'acquérir des éléments de cuisine afin que celle-ci soit fonctionnelle et aux normes professionnelles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de confier les travaux de fourniture et pose d'une cuisine adaptée aux futures locations à l'entreprise AAE sise à Schweighouse - sur- Moder, 5 rue de l'écorçage, pour un montant estimé à 12 858,70 € HT ;

### **Restaurant scolaire : tarif pour la rentrée scolaire 2019-2020**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal des différentes hausses annuelles du prix des prestations du restaurant scolaire intervenues depuis sa création en 2016 (traiteur, transport) et rappelle que le tarif appliqué aux bénéficiaires du restaurant scolaire n'a, lui, pas évolué depuis sa création.

En accord avec les communes d'Alteckendorf et d'Ettendorf et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer le montant de la participation des parents à 7,00 € par jour et par enfant. Ce tarif pourra être revu avant chaque rentrée scolaire.

## **Contrat d'Assurance Risques Statutaires : adhésion à la consultation groupée du Centre de Gestion**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'adhérer à la consultation groupée organisée par le Centre de Gestion du Bas-Rhin concernant les assurances des risques statutaires des employés communaux afin de bénéficier du tarif préférentiel de la mise en concurrence au niveau départemental.

## **Sauvegarde et mise en valeur de l'habitat alsacien : convention de partenariat**

Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le courrier du Président du Conseil Départemental, M. Frédéric BIERRY, l'informant de la mise en place d'un nouveau dispositif de soutien aux projets d'habitat engagés dans les immeubles présentant un caractère patrimonial.

Ce dispositif mobilisera d'importants moyens pour la sauvegarde et la mise en valeur de l'habitat alsacien.

Ce dispositif sera déployé uniquement sur les territoires s'inscrivant dans un partenariat local décrit dans une convention cadre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de passer une convention avec le département, le CAUE et le Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord afin de pouvoir faire bénéficier l'ensemble des acteurs potentiellement concernés par le dispositif de soutien aux projets de sauvegarde et de mise en valeur de l'habitat alsacien.

## **Avis sur l'intégration d'Ettendorf au RPI Alteckendorf/Minversheim**

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la demande formulée par le Président de la CCPZ de nous positionner sur l'intégration de la commune d'Ettendorf au RPI Alteckendorf-Minversheim à compter de la rentrée 2019-2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide d'émettre un avis défavorable, par 4 voix contre et 9 abstentions, à l'intégration de la commune d'Ettendorf au RPI Alteckendorf-Minversheim dès la rentrée 2019-2020 pour les raisons suivantes :
  - le nombre de bus en stationnement aux horaires de sorties sera gênant au niveau de la circulation dans les trois communes
  - le temps passé dans le bus par chaque élève chaque jour est jugé trop élevé
  - l'attente des assistantes maternelles pourrait être long si les enfants gardés sont répartis sur trois sites différents
  - le délai pour mettre en place un éventuel circuit supplémentaire semble court
  - des questions subsistent quant à la pérennité de certaines activités dispensées tout au long de la scolarité dans l'actuel RPI ( notamment la piscine)

- propose d'approfondir la réflexion pour un éventuel report de cette intégration à une rentrée ultérieure.
- charge le Maire d'en informer les communes d'Ettendorf et d'Alteckendorf ainsi que le président de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn.

## Subvention au Conseil de Fabrique de Minversheim

- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de s'associer au Conseil de Fabrique qui est également co- financeur avec les parents de cinq servants d'autel participant à un voyage à Rome du 22 au 25 octobre 2019, en lui versant une subvention exceptionnelle de 160 €.

## Divers

### Nouveaux arrivants

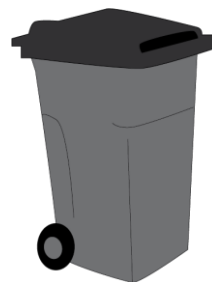
M. Jérôme GABEL et Mme Marie DORN, au 9 rue du Faubourg

***Qu' ils soient les bienvenus dans notre commune !***

### Rattrapage de collectes

**Ordures ménagères** :      le 1er juin (au lieu du 31/05)  
    le 15 juin (au lieu du 14/06)

**Tri sélectif** :            le 31 mai ( au lieu du 30/05)  
    le 14 juin (au lieu du 13/06)  
 Pensez à sortir vos bacs la veille au soir.



### Identification des boîtes aux lettres

Lors de la distribution des cartes d'électeurs nous nous sommes aperçus que bon nombre de boites aux lettres ne comportaient pas les noms des habitants. Merci de bien vouloir apposer votre identité afin de faciliter le travail de distribution du courrier par la mairie et également par la poste.

### A vos agendas!



L'Amicale des Sapeurs Pompiers de Minversheim

vous invite à sa traditionnelle fête d'été le

**samedi 1<sup>er</sup> juin 2019** à la salle polyvalente de Minversheim

A partir de 17h, ateliers « 3 gestes pour sauver une vie »

Tartes flambées, pizzas et knacks à partir de 18h30

Soirée dansante assurée par l'orchestre « Une pêche d'enfer »  
 Venez nombreux !



## ***Nos sportifs à l'honneur: deux champions de France à Minversheim***

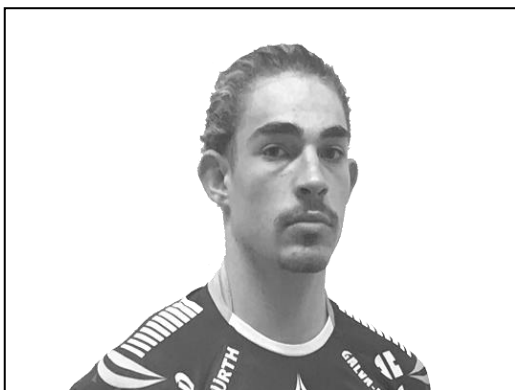
Au mois de mars Aymeric Zaepfel avec l'équipe handball du Grand Est des joueurs nés en 2001 et 2002 est sacré champion de France, en dominant la compétition de bout en bout, battant le Pays de la Loire, le Québec, l'Île de France, PACA (Provence Alpes Côte d'Azur) en ½ finale et en finale les Hauts de France 34 à 22.

Le dernier titre remonte à plus de 15 ans !

Cette année a également été pour lui l'occasion d'être aligné à plusieurs reprises avec l'équipe professionnelle de Sélestat sans pouvoir trop s'exprimer vu le contexte compliqué de cette équipe qui se battait alors pour son maintien en Pro D2.

Et pour la prochaine saison, il a été recruté par le club d'Ivry/Seine (banlieue Parisienne), un des plus grands et plus vieux club Français, où il devrait continuer son perfectionnement dans leur centre de formation avec le but d'intégrer à l'avenir une équipe professionnelle.

Son frère Aurélien, joueur à Hochfelden est, depuis le mois de mai avec l'équipe de handball des joueurs du Grand Est nés en 2004, Champion de France des Inter-Ligues en battant la Normandie, puis la Bourgogne Franche Comté, s'inclinant une seule fois contre l'Île de France mais accédant tout de même à la demi-finale, que son équipe gagne face aux Hauts de France. En finale le Grand Est bat Les Pays de la Loire aux tirs au but 25 à 24. Félicitations à ces deux représentants de notre village !



Aymeric Zaepfel  
(Sélestat Pro D2)



Aurélien en action avec le Grand Est

## 20ème édition du festival jeune public : Mon mouton est un lion !



La commune de Hochfelden s'associe cette année encore au festival afin de vous proposer une journée festive aux esthétiques variées.

Compagnies professionnelles et troupes amateurs vous donnent rendez-vous le 9 juin 2019 de 14h à 18h30 sur le site du Foyer Saints Pierre et Paul. Un moment à partager en famille ou entre amis !

Le Comité des fêtes proposera un espace de convivialité installé dans la cour de l'école avec boissons et petite restauration.

## 21 juin 2019: Pique -Nique Musical Intercommunal

En famille ou entre amis, venez vous divertir au Pique-nique musical intercommunal à la fête de la Musique Intercommunale 2019 qui se tiendra à Geiswiller.

Un programme riche et varié vous y attend.

Grillades - Knacks et Buvette à partir de 19h. Entrée Gratuite.

Visionnez la vidéo du pique-nique musical version 2018 sur Zorn TV : <https://vimeo.com/283040553>



N'hésitez pas à inviter vos ami(e)s !!

## Communiqué de l' Agence Régionale de Santé

### 116 117 : un numéro pour désengorger les urgences

Ce dispositif est unique en France, **le numéro 116 117 fonctionne en journée** dans le Bas-Rhin, **du lundi au vendredi de 8h à 20h**. Il a été mis en service en novembre dernier conjointement par l'Agence Régionale de Santé et l'Union régionale des médecins libéraux du Grand Est.

Quand vous appelez ce numéro, un médecin régulateur vous conseille. Il peut vous prendre un rendez-vous rapidement chez un médecin près de chez vous ou à votre domicile. Le but est de désengorger les urgences. L'ARS rappelle que **41% des personnes s'y rendent alors qu'elles ne devraient pas**, leur cas n'étant pas urgent. La situation est intenable dans certains hôpitaux comme à Strasbourg où le nombre de patients aux urgences augmente chaque année de 10% depuis trois ans.

Un Médecin  
116 117

## Nouveautés dans le tri des déchets

Le SMITOM de Haguenau-Saverne s'engage dans le Projet métal pour trier tous les emballages métalliques et faciliter le geste de tri des habitants.

Le SMITOM et ses 5 syndicats de collecte sont engagés depuis des années pour améliorer le recyclage. Au sein des emballages recyclés aujourd'hui, ceux en aluminium sont parmi les moins bien collectés puis triés, essentiellement en raison de leur petite taille. En effet, bien que l'aluminium soit 100% recyclable, ce sont seulement 32% des emballages en aluminium qui sont aujourd'hui recyclés en France. Or le recyclage de l'aluminium permet d'économiser 95% d'énergie et 6,9 tonnes de CO2 par tonne recyclée, c'est pourquoi il est essentiel d'augmenter ce recyclage et donc cette collecte ! Pour continuer à être à la pointe de la valorisation matière, le SMITOM a décidé de participer au « Projet métal » mis en place par Citeo, l'Association des Maires de France et le Club de l'Emballage Léger en Aluminium et en Acier qui vise à améliorer le recyclage des emballages métalliques.

Le centre de tri Altem, qui reçoit les collectes des bacs jaunes des 158 communes du SMITOM de Haguenau-Saverne, a donc été modernisé afin de pouvoir récupérer l'ensemble de ces emballages, y compris ceux de toute petite taille.

Grâce à votre geste de tri, nous pourrions ainsi faire progresser ensemble le recyclage de tous les emballages métalliques.

Jetez donc désormais dans votre bac jaune **l'ensemble des emballages métalliques**, y compris ceux de petite taille : feuilles en aluminium, barquettes, opercules, bouchons, capsules de café, poches de compote, bougies chauffe-plat en aluminium, couvercles métalliques, etc.

Grâce à votre mobilisation, les tonnages d'emballages métalliques recyclés pourraient doubler !



# Infos pratiques

## Mairie :

Secrétaire : Sandrine Sneij

Tél. : 03.88.51.62.63

Courriel : [mairie.minversheim@payszorn.com](mailto:mairie.minversheim@payszorn.com)

Site Internet : <http://minversheim.payszorn.com/>



## Permanences :

Lundi : 14h à 16h

Mardi : 17h à 19h

Vendredi : 17h à 19h

## Nous vous demandons de bien vouloir respecter strictement ces horaires

Le maire ou un adjoint sera présent pour répondre à vos questions. Possibilité de prendre rendez-vous.

## Pour contacter :

### Le Maire :

Bernard Lienhard 03.88.51.68.06

[bernard.lienhard@estvideo.fr](mailto:bernard.lienhard@estvideo.fr)

### Les Adjointes :

Yvette Holtzmann 03.88.51.65.96

[yvette.holtzmann@orange.fr](mailto:yvette.holtzmann@orange.fr)

Franck Lang 06.85.58.20.42

[franlang@estvideo.fr](mailto:franlang@estvideo.fr)

Pascal Maillet 06.99.53.84.66

[p.m.a@free.fr](mailto:p.m.a@free.fr)

## N° d'urgence :

**Samu : 15** en cas de doute, n'hésitez pas, un médecin vous répondra.

**Police : 17**

**Pompiers : 18**

**Electricité : dépannage réseau : 03.88.18.74.00**

**S.I.C.T.E.U. (urgence technique) : 08.10.895.895**

**Syndicat des Eaux et de l'assainissement (urgence technique) : 03.88.19.97.09**